

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la
recherche

attribue le label Éduform

sur proposition de la commission nationale de labellisation Éduform

Raison sociale de l'organisme : **GRETA Sud Champagne**

Adresse du siège : **12 avenue des Lombards – 10001 TROYES**

Siren n°: **191000256** Numéro de déclaration d'activité : **2110P000310** Certificat n° : **07-12-21Q10**

au vu de sa conformité aux exigences requises par le référentiel support du label pour **les catégories d'actions suivantes:**

- _Actions de formation (L.6313-1 1°),**
- _Bilan de compétences (L.6313-1 2°),**
- _Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (L.6313-1 3°),**
- _Actions de formation par apprentissage (L.6313-1 4°).**

Le label attribué pour une durée de 3 ans concerne les catégories d'actions susmentionnées et les sites figurant en annexe, publié au Bulletin officiel n°1 du 02/01/2025, en application de la réglementation en vigueur ⁽¹⁾.

Cette attribution donne également lieu à la délivrance de la certification Qualiopi pour les mêmes actions au vu de la réglementation en vigueur ⁽²⁾ et de la conformité du GRETA Sud Champagne avec les exigences du référentiel national qualité prévu à l'article L.6316-3 du code du travail.

1 - Réglementation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche:

Décret n° 2017-239 du 24 février 2017 relatif à la création du label qualité « Éduform » - Décret n° 2019-1390 du 18 décembre 2019 portant modification du label qualité « Éduform » prévu aux articles D. 122-9-1 et D. 122-9-2 du code de l'éducation - Décret n° 2020-1295 du 23 octobre 2020 relatif à l'adaptation temporaire des dispositions relatives au label qualité « Éduform » - Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label « Éduform » (MENE1932128A) - Éduform

2 - Réglementation du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion :

Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle - Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences - Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs prévues à l'article R. 6316-3 du code du travail - Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs. - Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation.

Le certificat du GRETA Sud Champagne, est valable à compter du 08/12/2024 jusqu'au 07/12/2027.

Fait à Paris, le **13 JAN. 2025**

Annexe au certificat

Lieux du périmètre de labellisation

- Cité scolaire Gaston Bachelard, 33 rue Gaston Bachelard – 10200 BAR SUR AUBE
- Collège des Franchises, 713 avenue de l'Europe – 52200 LANGRES
- Collège Julien Régnier – 10500 BRIENNE LE CHÂTEAU
- Collège La Voie Châtelaine, 13 rue La Brienne – 10700 ARCIS SUR AUBE
- Collège Le Noyer Marchand, 100 avenue Jean Jaurès – 10100 ROMILLY SUR SEINE
- Collège Pierre Brossolette, 116 rue Général Sarraill – 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
- EREA Pré aux Saules, rue du Gouvernement – 52130 WASSY
- Lycée Val Moré, 13 rue Bernard pieds – 10110 BAR SUR SEINE
- Lycée Edme Bouchardon, 16 rue Youri Gagarine – 52000 CHAUMONT
- Lycée Charles de Gaulle, Avenue Christian Pineau – 52000 CHAUMONT
- Lycée Eugène Decomble, 47 avenue d'Ashton Under Lyne – 52000 CHAUMONT
- Lycée Philippe Lebon, 11 rue Sprendlingen – 52300 JOINVILLE
- Lycée Denis Diderot, 21 avenue du Général de Gaulle – 52200 LANGRES
- Lycée Joliot Curie, 1 rue Guy Môquet – 10100 ROMILLY SUR SEINE
- Lycée Denis Diderot, 102 avenue Jean Jaurès – 10100 ROMILLY SUR SEINE
- Lycée Saint Exupéry, 82 rue Anatole France – 52100 SAINT DIZIER
- Lycée Blaise Pascal, 1 avenue marcel Paul – 52100 SAINT DIZIER
- Lycée Edouard Herriot, Rue de la Maladière – 10300 SAINTE SAVINE
- Lycée Camille Claudel, 28 rue des Terrasses – 10000 TROYES
- Lycée Marie de Champagne, 13 rue de la Reine Blanche – 10000 TROYES
- Lycée Chrétien de Troyes, 3 rue Québec – 10000 TROYES
- Lycée les Lombards, 12 avenue des Lombards – 10000 TROYES
- Lycée Gabriel Voisin, 6 ter chemin des Champs de la Loge – 10000 TROYES

Pour la ministre et par délégation
La directrice générale de l'enseignement scolaire



Caroline PASCAL

